

COMMUNE DE CRISENOY
COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 MARS 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mil vingt-cinq, le 17 mars 2025 à 21 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé JEANNIN maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Hervé JEANNIN, Maire, Evelyne MICHEL, Martine GONCALVES, Thomas BERTHON, Francky MÉHAUT, adjoints au Maire, Isabelle LIEUREY, Jean-Pierre FERNANDES, Monique LÉGER, Alain BLESSING.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Murielle MARIE, Josette VALÉRY.

Mme Evelyne MICHEL a été nommée Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 09 décembre 2024,**
- **Modification du règlement de la salle polyvalente,**
- **Mise en place des lignes directrices de gestion – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,**
- **Aliénation de l'appartement communal sis 18 rue grande et transmission du pouvoir a monsieur le maire afin de réaliser l'opération et de signer la promesse de vente ainsi que les actes notaries concernant cette vente.**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 DECEMBRE 2024

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 09 décembre 2024.

MODIFICATION DU RÉGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur Thomas BERTHON s'interroge sur l'évolution de plus de 40% sur le prix de la salle polyvalente à la journée (passage de 250 à 350 euros). Selon lui, il aurait fallu faire une augmentation progressive sur plusieurs années.

Madame Evelyne MICHEL souligne qu'actuellement le prix est le même pour la location du samedi et du dimanche, pour des durées différentes : dimanche de 9h à 19h et samedi de 9h à 9h le dimanche. Il est ainsi proposé de différencier les nouveaux tarifs en conséquence.

Monsieur le Maire propose qu'une actualisation des tarifs de la location de la salle polyvalente, inchangés depuis de nombreuses années, soit mise en place à compter du 1^{er} avril 2025 :

Nouveaux tarifs applicables au 1^{er} avril 2025 :

TARIFS EN VIGUEUR POUR LES CRISENOYENS

LOCATIONS POUR LES CRISENOYENS PAR FOYER ET 1 FOIS DANS L'ANNEE CIVILE (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année)					
	Journée du samedi (de 9h le samedi à 9h le dimanche)	Journée du dimanche (de 9h à 19h le dimanche)	Week-end	Réveillon (1 journée)	Réveillon sur 2 jours
Crisenoyens	350 €	300 €	600 €	700 €	1000 €

LOCATIONS SUIVANTES PAR FOYER POUR LES CRISENOYENS (si plus d'une location par année civile)					
	Journée du samedi (de 9h le samedi à 9h le dimanche)	Journée du dimanche (de 9h à 19h le dimanche)	Week-end	Réveillon (1 journée)	Réveillon (sur 2 jours)
Crisenoyens	500 €	450 €	900 €	700 €	1000 €

LOCATIONS SUIVANTES PAR FOYER POUR LES EXTÉRIEURS				
Extérieurs	Journée	Week-End	Réveillon (1 journée)	Réveillon (sur 2 jours)
Particuliers	600 €	1 200 €		
Associations	600 €	1 200 €	1 200 €	1 500 €
Sociétés	750 €	1 500 €		

Par ailleurs, lorsque le nettoyage (salle + électroménager + poubelles) est non réalisé ou mal réalisé, la pénalité sera un forfait de 150 euros pour mettre en place une prestation de nettoyage.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à 8 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE :

- ✓ **DÉCIDE** de mettre en place les tarifs actualisés et le forfait pour le nettoyage à partir du 1^{er} avril 2025.

MISE EN PLACE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION – DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L522-27 du Code général de la fonction publique (CGFP), il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis rendu par le Comité Social Territorial (CST) en date du 26 novembre 2024.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Taux (en %)
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%

Le taux de 100% correspond à un équivalent temps plein.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à 8 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

- **ADOPTE** la proposition ci-dessus.

ALIÉNATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL SIS 18 RUE GRANDE ET TRANSMISSION DU POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE AFIN DE RÉALISER L'OPÉRATION ET DE SIGNER LA PROMESSE DE VENTE AINSI QUE LES ACTES NOTARIÉS CONCERNANT CETTE CESSION

A ce sujet, Monsieur le Maire précise qu'une copropriété doit être mise en place. Par ailleurs, le logement, une fois en copropriété, un audit énergétique devra être réalisé, la loi ayant changé au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2121-29 du CGCT,

Vu les articles L2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'aliénation concernant l'appartement communal sis 18 rue Grande à Crisenoy, cadastré B787,

Entendu que la loi 95-127 du 08 février 1955 indique que la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2 000 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

- ✓ **DECIDE** de vendre l'appartement communal sis 18 rue Grande à Crisenoy (parcelle B787) ci-après décrit :
 - Une surface de 35 m2 loi Carrez et 69 m2 au sol.
 - Entièrement refait à neuf au 1er étage sans ascenseur, il comporte :
 - Une pièce de vie avec lumière traversante,
 - Une cuisine ouverte aménagée et équipée,
 - Une petite chambre en suite avec une salle d'eau attenante,
 - Un dégagement avec wc séparé,
 - Un local à vélos / cellier au RDC,
 - Vaste parking extérieur accessible.

- ✓ **DE FIXER** le prix de vente à 110 000 euros net vendeur.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation.

- ✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer la promesse de vente ainsi que tous les actes notariés concernant cette vente et frais y afférents, dans les conditions prévues au CGCT.

AFFAIRES DIVERSES

- Hervé JEANNIN :

Concernant le projet du centre pénitentiaire, M. le Maire a rencontré plusieurs entreprises avec expertise en hydrogéologie. L'objectif était de mener une étude sur les parcelles ciblées par le projet

de centre pénitentiaire au milieu des champs ainsi que sur les effets induits au-delà. Elle débutera au mois de mars et durera plusieurs mois.

Cette étude sera versée au mémoire dans le cadre des recours administratifs de ce projet de centre pénitencier, ainsi que les constats d'huissier.

Le recrutement d'un second agent technique est toujours en cours.

- Isabelle LIEUREY :

Le club de foot de Bombon sollicite une subvention auprès de la Commune. A ce jour, la commune n'a pas reçu cette demande.

- Francky MÉHAUT :

Un grand nettoyage des portiques pour lignes électriques aériennes mené par la société RTE est en cours.

Une prochaine opération broyage à végétaux sera programmée courant mai 2025.

D'autre part, un club de karaté va prochainement se créer en avril 2025 sur 3 créneaux par semaine (à partir de 12 ans).

- Martine GONCALVES :

Une commission Urbanisme a eu lieu le 12 mars 2025. Aussi, une demande de dérogation est en cours d'instruction suite à une demande d'un futur habitant pour des volets électriques avec le bloc extérieur. La commission souhaite des éléments complémentaires pour statuer. La commission urbanisme a également travaillé sur la délibération du ZAN.

- Thomas BERTHON :

Il convient de voir avec les bénévoles de la Bibliothèque pour disposer la future boîte à livres.

D'autre part, l'abri de bus sera prochainement rénové (peinture blanche ou crépis).

Pour rappel, les habitants de la commune ont la possibilité d'adhérer à la mutuelle mutualisée par la CCBRC.

- Monique LÉGER :

Dans le cadre du CCAS et du CRIF, des ateliers seniors pour le confort informatique (atelier numérique pour 8 à 10 personnes) se tiendront du 28/04/25 au 30/06/25 à raison d'une journée par semaine (les lundis après-midi pour 12 personnes à la Mairie).

Il y aura également un atelier mémoire (de 8 à 12 personnes) qui se tiendra du 17 octobre au 19 novembre 2025 tous les vendredis matin à la salle des Grillons.

Pour info, 11 logements restent disponibles au Foyer Résidence Mormant (569 euros pour un F1 et 681,92 euros pour un F1 Bis). Accueil de 80 résidents au sein du Foyer Résidence. Le public concerné cible les seniors autonomes.

- Alain BLESSING :

Une première opération « Nettoyage du ru d'Andy » se tiendra le mardi 18 mars 2025 avec lui, l'agent technique de la commune et M. le Maire.

D'autre part, la grande fête du village du mois de septembre se tiendra au niveau du stade cette année à la place du centre village.

QUESTIONS DIVERSES

Une administrée demande les effets à court terme de la vente de deux biens communaux ?

M. le Maire répond à l'administrée que la vente de l'immeuble sis au 16 D rue Grande était prévue depuis 2019 dans le cadre du précédent contrat rural. La vente du F2 et de l'immeuble permettra à la commune de réinvestir sans attendre dans de nouveaux projets afin de capter des subventions. Un nouveau contrat rural s'élabore actuellement, notamment pour engager l'aménagement du bâtiment situé au 1 rue Grande au titre de l'investissement locatif.

La séance est levée à 23h06.